



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours
Service des concours nationaux,
déconcentrés et des certifications

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
EN ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE (ALLEMAND) DANS UNE DISCIPLINE NON
LINGUISTIQUE
SESSION 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Arrête :

Article 1 : Sont nommés respectivement présidente, et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire en enseignement en langue étrangère (allemand) dans une discipline non linguistique :

Présidente :

Mme Katharina MUEHLKE - IA-IPR Allemand - Rectorat

Membres :

M. Régis BUCQUET – IEN Économie-gestion – Rectorat
Mme Catherine JUHEL – IA-IPR Arts plastiques – Rectorat
M. Fabrice SORBA - IA-IPR Histoire-géographie - Rectorat

Article 2 : Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 15 avril 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL